



GRANDAY
 ZAC la Porte de Beaune - 12 rue JF Champollion
 21200 BEAUNE
 Tél. 03 80 22 28 53 - contact@grandaysas.com
 www.ouvrard.com
 SAS NODIMAT - GRANDAY au capital de 500 000 Euros - R.C. Chaumont - SIREN 819 126 707



Matériels viticoles

811

21200 BEAUNE
 ZAC La Porte de Beaune - 12 rue JF Champollion
 Tél. 03 80 22 28 53

10140 VENDEUVRE / BARSE
 14 route de la ZI de Bellevue
 Tél. 03 25 43 85 50

Suivez nos actualités
 en nous suivant sur



* sur secteur concédé

Date	N° Client	N° Facture	Fol
31/05/2024	056993	BN050050/R24	1 / 1

SAS DOMAINE A.F.GROS
 5 GRANDE RUE
 21630 POMMARD

N°TVA UE: FR84383967346 N°SIRET: 383967346 00016

FACTURE

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €	T
	OR N° BN00008308/R du 02/05/2024				
	AGP				
	ENJAMBEUR LABOUREUR No Id: 00156803 GRV Type: CAVAL-LABOUR-EVO No Série: LABE19011 Compteur: 817 Immat: FM-774-DD				
	remplacement du verin de palonnier droit. remplacement des 2 clapets anti retour sur distributeur				
2	CLAPET PILOTE DOUBLE CDC-CD FLASQUE	4128 01CLA007	323,64	647,28	1
6h	MØ TECHNIQUE		76,40	458,40	1
1	FORFAIT PORT		17,90	17,90	1
	PRISE EN CHARGE			22,11	1
	TRAITEMENT DECHETS			4,42	1
	Cette facture est constituée de prestations de services.				
	MONTANT HT	NET HT	MONTANT TVA	% TVA	MONTANT TTC
1	1.150,11	1.150,11	230,02	20,00	1.380,13
	1.150,11	1.150,11	230,02		1.380,13
					NET A PAYER 1.380,13 €

Règlement: **CHEQUE au 31/05/2024**
 T.V.A. acquittée sur les débits

PAPILLON A DECOUPER

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La présente facture est régie par nos Conditions Générales qui sont communiquées au Client sur simple demande de sa part et qui sont affichées dans nos établissements.
 Conformément à la CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, les Produits et /ou pièces détachées fournis restent notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires : les risques étant transférés à l'acheteur dès la livraison.
 Conformément à l'article L 441-6 et D 441-5 du Code du commerce, en cas de retard de paiement, des intérêts seront exigés, dès le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, sur la base de 0,75 % HT par mois de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

Client: **056993**
 Facture : **BN050050/R24**
 Date : **31/05/2024**
 Net à payer: **1.380,13 €**